

Éditorial

Même si nous sommes déjà en novembre, les militants de l'AGEPS vous souhaitent une bonne année universitaire 2001 !

Et pour commencer cette nouvelle année, *Trait d'Union*, qui fête ses trois ans et demi, fait peau neuve. *Trait d'Union* change de format, met en place de nouvelles rubriques. Sur ces modifications, c'est vous que nous avons écoutés, afin que notre journal soit plus clair, plus lisible, plus utile.

Nous aurons encore plus l'objectif de vous informer, de vous donner des éléments de réflexion et non des formules de « mobilisation » toutes faites, lancées plus pour vous manipuler que pour vous aider à acquérir une réflexion critique, la seule qui permette un engagement en toute connaissance de cause.

Nous ferons régulièrement des points sur l'actualité universitaire, nationale et locale, sur les élus des conseils, sur nos actions en préparation, etc... En retour, n'hésitez plus à nous poser des questions, voire... à nous rejoindre.

Agenda

9 novembre : assemblée générale des adhérents de l'AGEPS.

23 novembre : vote des habilitations au CEVU.

30 novembre : vote des habilitations au CA.

14 décembre : vote du budget au CA.

Bienvenue dans l'université du 3^{ème} millénaire ?

Cette année universitaire est marquée par plusieurs projets de réforme qui risquent de bouleverser le paysage universitaire contemporain.

Tout d'abord, la réforme ECTS (pages 2 et 3) risque d'avoir comme conséquence de révolutionner l'université française en y intégrant les points les plus critiquables du système universitaire anglo-saxon, notamment l'absence programmée d'un cadre national de reconnaissance des diplômes universitaires, remplacé par des cadres régionaux. Pire, il est même possible que s'organise une hiérarchisation des universités françaises, porte ouverte à une sélection future des étudiants de premier cycle.

Sur le terrain de l'aide sociale, les acquis du plan social étudiant, revendiqués par les syndicats étudiants, sont minimes. Loin d'avoir été rationalisé, l'aide sociale reste hétéroclite (FAVE, FSU, bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires, allocations d'études, etc.) et le système inégalitaire ; les allocations d'études restent particulièrement opaques dans leur attribution.

Autre changement attendu, une évolution dans la répartition du budget des FAVE (voir article en page 4) et une réforme des bourses de DESS. En effet, celles-ci sont affectées aujourd'hui sur critères sociaux (même si leur nombre est contingenté) et sont fixées à 25 000 Francs, mais le ministère souhaite créer des bourses de DESS sur critères universitaires, elles aussi contingentées, à 25 000 Francs, et des bourses sur critères sociaux alignées sur celles de 1^{er} et 2^{ème} cycle (qui vont de l'exonération totale des frais d'inscription à une aide annuelle de 22 500 francs). Devinez qui y gagne !

Celles-ci, notamment l'UNEF, sont-elles trop occupées à négocier le futur contrôle, à leur profit, de la restauration et du logement universitaire, par le biais de bureaux des CROUS (en projet) ? Ou bien commencent-elles à se répartir les dividendes attendues de la mise en place des bureaux de la vie étudiante, qui attribueront les budgets associatifs ?

Mise en place du système universitaire anglo-saxon, recul de l'aide sociale des étudiants de 3^{ème} cycle, prise de contrôle de la sphère universitaire par les organisations institutionnelles... Le 3^{ème} millénaire s'annonce bien.

ECTS (pour European Credits Transfer System) : Etape vers le modèle anglo-saxon ?

Le Ministère de l'Éducation Nationale travaille actuellement sur l'harmonisation européenne de l'Éducation, mais à l'inverse des réformes passées qui ne servaient qu'à faire entrer le nom d'un ministre dans l'histoire, celle-ci s'intègre dans le cadre de la construction européenne et notamment des orientations choisies par la commission de Bruxelles qui privilégie l'idée que l'enseignement devienne une marchandise. Le gouvernement français ayant abdiqué une partie de sa souveraineté gouvernementale, celui-ci se trouve pieds et poings liés, et *a fortiori* les conseils universitaires de Paris-IV.

Nous nous étions opposés, seuls, à la dernière réforme universitaire, qui a mis en place la semestrialisation, car nous pensions que c'était une attaque sur la cohérence de nos études, ce qui nous a laissé une grande marge de manœuvre pour limiter les effets négatifs de celle-ci, et nous comptons bien faire de même, ne serait-ce que pour conserver la compensation et la capitalisation des matières, le cadre national des diplômes, la session de rattrapage en septembre, etc.

Une des premières questions à se poser est : pourquoi cette réforme ? En fait, l'idée d'harmonisation des cursus et des diplômes de l'Union européenne est dans les esprits depuis plusieurs années ; cependant les seules applications mises en pratique étaient le développement de politiques de rapprochement, concrétisées par les programmes SOCRATE et ERASMUS, qui, après tout, ne mangeaient pas de pain. Cependant, aujourd'hui, les décideurs politiques souhaitent passer à une étape bien plus importante. Beaucoup serait à dire dessus, mais en gros, le système universitaire français, assez unique en son genre, est totalement remis en cause au bénéfice d'un système universitaire européen très influencé par le modèle anglo-saxon, basé sur la mise en concurrence des diplômes (à l'échelle régionale, nationale et européenne), la fin de la spécialisation universitaire et la mise en place d'une mobilité présentée comme idéale sans prévoir des moyens à une hypothétique mobilisation de masse. Cependant, d'autres problèmes techniques plus concrets apparaissent

et dont les conséquences sont visibles pour les étudiants.

Pour comprendre les problèmes posés, il faut définir comment le système fonctionnera. En gros, aujourd'hui, le ministère souhaite supprimer les Unités d'Enseignement et raisonner sur la base de crédits (180), pour obtenir la licence (qui deviendrait le premier diplôme universitaire) qu'il faudrait obtenir en 6 semestres. Il sera possible de passer sa licence en deux ans (90 crédits par an), avec un système de niveaux. Par exemple, l'histoire médiévale existerait en 6 niveaux (de 1 à 6) que tout étudiant devrait valider. Dans ce cadre, la semestrialisation était une étape essentielle avant la mise en place de ce projet. Même si les ECTS, au niveau du contrôle des connaissances, marque un retour à une pensée annualisée, ce qui n'est pas un petit paradoxe dans le cadre actuel.

Pour le valider, deux manières sont possibles : soit par l'examen, soit après avoir obtenu le crédit du niveau supérieur.

Cependant, que devient la compensation entre les UE ?

**La carte d'étudiant
est cassée au dessus
des 2000 frs
cher baron...**



Le système de crédits s'apparente à un système binaire (1 ou 0). Soit l'étudiant obtient plus de 10 et valide sa matière, soit il est recalé. Comment maintenir la compensation dans un tel système ? Pour le moment, deux propositions sont à l'étude. Tout d'abord, les jurys pourraient augmenter certaines

notes de manière à ce que l'étudiant puisse obtenir les autres crédits de son semestre. Cela ressemble aux points de jurys actuels. Soit on part du principe que la compensation sera effectuée sur la base des 30 crédits affectés par semestre (en gros,

si un étudiant valide plus de 25 crédits, les 5 autres lui sont accordés, ou alors en fonction des notes et des coefficients et sur la base d'une moyenne générale., D'autres développent l'idée de distinguer les examens des crédits «centraux», indispensables pour le passage en année supérieure, et enseignements optionnels, que l'étudiant serait « sûr » de valider. Ce système s'inspire du système Nord américain.

La compensation, telle qu'elle existe aujourd'hui, risque de disparaître, c'est pourquoi, il nous est nécessaire de trouver un système qui s'en rapproche de manière à ne pas pénaliser les étudiants et ne pas effectuer un retour en arrière à leur détriment.

Autre dossier brûlant : quel est l'avenir de la deuxième session (ou session de rattrapage)?

La conservation de cette deuxième session est indispensable pour tous les étudiants, notamment pour les étudiants salariés. Ceux-ci sont souvent en examen terminal et partagent leurs épreuves entre janvier et juin d'un côté, septembre de l'autre. Pour eux, même si l'on réaménage le contrôle continu (dossiers, oraux supplémentaires), l'examen terminal sera toujours le plus juste car le moins pénalisant. Là encore, il convient de conserver l'acquis étudiant qui est le maintien de la session de rattrapage en septembre.

Autre problème, les validations des acquis et leurs réalisations.

Selon le projet présenté, seules semblent pouvoir être conservées la validation des crédits et celle du diplôme. En effet, les crédits sont attribués aux modules, et les diplômes (ou les cycles) sont exprimés en crédits obtenus et non en années d'études validées (180 crédits pour le 1^{er} cycle de 3 ans). Dans cette logique, **il semble paradoxal de proposer la validation de semestre ou d'année**, ainsi que de fixer fermement un nombre total de crédits par semestre à 30 ou par année à 60, alors que le projet initial souhaite assouplir le calendrier universitaire en permettant aux étudiants d'obtenir leur « licence » en 2,3 ou 4 ans.

En plus de ces interrogations essentielles, cette réforme risque fort de poser de nombreux problèmes, tant pour les étudiants que pour l'administration. Concernant les étudiants, on

risque de voir s'opérer une forte différenciation dans le domaine de la mobilité au niveau des études. En effet, pour le moment, les aides à la mobilité se montent à environ 1500 Francs maximums pour une année, ce qui est insuffisant pour vivre à l'étranger lorsqu'on ne dispose pas de revenus suffisants. De plus, le coût de la vie n'est pas le même dans tous les pays, ce qui devrait, là encore, entraîner une différenciation des destinations selon les moyens dont disposera l'étudiant. De fait, si l'on tient à permettre à chaque étudiant de suivre une partie de son cursus à l'étranger il convient d'abord de réfléchir aux moyens à mettre en place pour permettre cette mobilité. Pour l'administration, les problèmes risquent d'apparaître concernant les inscriptions ou les bourses : au semestre ou à l'année (un étudiant pourra très bien finir son cursus en janvier).

Enfin, ce système entraînera inéluctablement une différenciation entre les universités.

Les étudiants des petites universités de province pourraient rencontrer des difficultés à se faire accepter dans des universités telle que celle d'Oxford... En acceptant cette réforme, notre université cautionnerait ainsi cette distinction hiérarchique.

Les quelques points positifs ne sauvent pas ce projet. Le fait qu'un étudiant puisse choisir, en partie, son cursus, selon la formule d'un menu aux choix multiples, va dans le bon sens à condition de ne pas casser la cohésion des diplômes en constituant des diplômes avec des majeures diluées (par exemple une « licence d'Histoire » avec 90 crédits d'Histoire et 90 crédits d'autre chose).

En conclusion, les étudiants doivent participer à ce débat sur l'harmonisation européenne de l'éducation, car les bureaucrates de la Commission européenne, non élus, qui imposent leur orientation à des gouvernements trop facilement enclins à les suivre sont loin de vouloir maintenir les acquis étudiants.

Daniel LEMOINE, Vice-président
étudiant du CEVU
Philippe LIEUTAUD, président de
l'AGEPS

La nouvelle logique du FAVE : vers une déresponsabilisation des Universités ?

Dans le Bulletin Officiel du ministère de l'Education Nationale et du ministère de la Recherche du 6 septembre 2001, le ministère annonce, dans une entreprise de développement de la vie associative et des initiatives étudiantes, le remplacement du FAVE (Fonds d'Amélioration de la Vie Etudiante) en Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE).

Mais qu'est-ce que le FAVE ? me demanderez-vous. Si vous regardez attentivement votre carte d'étudiant, vous verrez que 57 F ont été prélevés pour ce fond. Géré par l'université, il est redistribué pour l'aide sociale, l'aide à la mobilité (étudiants des programmes ERASMUS et SOCRATE) et les projets culturels. Aujourd'hui, à Paris IV, le FAVE social représente 50% du budget tandis que l'aide à la mobilité et le culturel en ont chacun 25%. C'est une aide accordée à des étudiants non boursiers en situation précaire, une fois dans leur scolarité, par une commission composée d'un professeur, de deux étudiants (dont un de l'AGEPS), du responsable du service des bourses, de l'assistance sociale et d'un représentant du CROUS de Paris. De par la baisse des effectifs étudiants, on note une chute sensible du budget du FAVE, tandis que, parallèlement, les demandes ne cessent d'augmenter. Sur l'année universitaire 2000-2001, 169 000 Francs ont été répartis entre 43 étudiants dans une fourchette allant de 1500 à 5000 Francs, montants généralement insuffisants pour un étudiant en difficulté.

Or, avec le passage du FAVE au FSDIE, le ministère souhaite imposer que 70% à 80% du montant de l'ancien FAVE soit attribué au développement d'initiatives culturelles, ne laissant au maximum que 30% partagés entre le social et l'aide à la mobilité. Conséquence directe, soit au minimum deux fois moins d'étudiants ne

recevront plus cette aide, soit elle sera au mieux divisée par deux. De 750 à 2500 Francs d'aide attribués une fois seulement dans une vie universitaire, on passe du registre de l'aide sociale à celui de l'aumône, que nous ne pourrions accepter. En conséquence nous déciderons de l'opportunité de maintenir un représentant à cette commission.

Le débat à avoir est de deux ordres. Tout d'abord, est-ce aux étudiants de financer la vie associative et culturelle de leur université et de combler les manques budgétaires de l'aide sociale universitaire ? Nous pensons que non, mais si le FAVE existe, autant que celui-ci soit attribué aux étudiants en difficulté. En second lieu, le BO souhaite inciter les universités à davantage financer sur leurs fonds propres la vie culturelle et associative, en encadrant cet investissement et en retirant toute légitimité de décision aux conseils universitaires. En résumé, le ministère souhaite que les universités, et donc les étudiants, financent la vie culturelle et associative sur leurs fonds propres tout en définissant les fourchettes que les universités doivent attribuer (et donc l'impopularité des mesures). Enfin, *quid* des universités qui possèdent peu d'étudiants et beaucoup de boursiers ?

Nous devons refuser cette orientation ministérielle qui prône une logique de déresponsabilisation des universités. C'est aux conseils de maintenir un budget social conséquent du fait d'une orientation étatique contraire aux intérêts étudiants. Pour plus d'informations sur les initiatives en préparation, n'hésitez pas à contacter les militants de l'AGEPS.

Yaël Lévy, trésorière de l'AGEPS,
élue étudiante à la commission FAVE

Si vous souhaitez être informé sur nos activités :

Si vous souhaitez recevoir gratuitement *Trait d'Union* :

Si vous souhaitez adhérer à l'A.G.E.P.S (l'adhésion est de 85 Francs) :

Vous pouvez nous contacter à :

AGEPS, 1, rue Victor Cousin, 75005 Paris

Tél. 01-40-46-32-27 (Sorbonne) ou 01-49-25-86-27 (Clignancourt)